

N°001

Objet :

**RAPPORT D'ORIENTATION
BUDGETAIRE 2024**

Rapporteur :

M. François DAZELLE

Date de la Séance :

19 MARS 2024

Date de la Convocation :

13 MARS 2024

Date d'affichage de la
convocation :

13 MARS 2024

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 35

Membres présents : 29

Membres représentés : 05

Membres absents : 1

VOTE :

UNANIMITE

7 abstentions (Michèle
FOUBERT, Grégory SANCHEZ,
Annie-Nicole M'BOÉ Louis-
Armand VIREY, Jessica
DORLENCOURT, Salim
LESAGE, Mourad MERGUI)

L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE, le 19 mars à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Ville d'Achères s'est réuni en séance sous la présidence de Monsieur Marc HONORÉ, Maire d'Achères, suite à la convocation faite plus de cinq jours à l'avance et affichée à la porte de la Mairie.

Etaient présents :

François DAZELLE, Annie DEBRAY-GYRARD, Martin DESSAIGNES, Daniel GIRAUD, Jean-François DEMAREZ, Suzanne JAUNET et Katell LANDIER.

Maire-Adjoint

Jacques TANGUY, Camille VAUR, Dominique DESMET, Evelyne BEAUDICHON et Abdelyamin DERRADJI.

Conseillers Municipaux Délégués

Sarah SABOURIN, Yves FUZET, Nicole MARTIN, Jean-Paul DEMAREZ, Landry NKOUKA MILANDOU, Fatiha YAHIAOUI, Olivier LE GOFF, Lydie AUGUIN, Jean-Marc JUSTINE, Valentin GUILLAUME, Michèle FOUBERT, Grégory SANCHEZ, Annie-Nicole M'BOÉ, Louis-Armand VIREY, Jessica DORLENCOURT et Mourad MERGUI.

Conseillers Municipaux

Etaient absents excusés ayant donné pouvoir :

Céline CHASSIN	pouvoir à	Marc HONORÉ
Alisson ZANI	pouvoir à	François DAZELLE
Gharib NAJI	pouvoir à	Annie DEBRAY-GYRARD
Maeva CRUZ	pouvoir à	Martin DESSAIGNES
Salim LESAGE	pouvoir à	Mourad MERGUI

Etait absent :

Véronique LEBARBÉ

Secrétaire de séance : Fatiha YAHIAOUI

N° 001

OBJET : N° RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2024

Rapporteur : M. François DAZELLE

VU la loi n°82-213 du 02 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales notamment en son article L 2312-1 ;
VU le rapport d'orientation budgétaire 2024 annexé à la présente délibération,

Considérant qu'un débat sur les orientations budgétaires de la commune, doit avoir lieu dans les 10 semaines précédant l'examen du budget primitif,

Considérant qu'il revient au conseil municipal de débattre des orientations budgétaires pour l'année 2024,

Considérant que ce débat permet de discuter des grandes orientations budgétaires à retenir pour le prochain budget primitif et d'informer le conseil municipal :

- Des évolutions prévisionnelles de la situation financière de la Ville, tant en fonctionnement qu'en investissement,
- Des engagements pluriannuels envisagés,
- De la structure et la gestion de la dette.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés (7 abstentions : Michèle FOUBERT, Grégory SANCHEZ, Annie-Nicole M'BOÉ, Louis-Armand VIREY, Jessica DORLENCOURT, Salim LESAGE, Mourad MERGUI)

ARTICLE 1 : PREND ACTE de la présentation du Rapport d'Orientation Budgétaire 2024 annexé à la présente délibération.

ARTICLE 1 : PREND ACTE de la tenue d'un débat suite à la présentation dudit rapport.

ARTICLE 3 : PRECISE que le Rapport d'Orientation Budgétaire 2024 sera transmis au Président de la Communauté Urbaine Grand Paris Seine et Oise et qu'il fera l'objet d'une publication sur le site Internet de la Ville.

Fait et délibéré à Achères, le 19 mars 2024

Pour extrait conforme,

Le Maire

Marc HONORE



Délibération publiée le :

22 MARS 2024

Accusé de réception en préfecture
078-217800051-20240319-001DEL24_ROB-DE
Date de réception préfecture : 22/03/2024

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Versailles, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication sur le site Internet de la Ville.



Accusé de réception en préfecture
078-217800051-20240319-001DEL24_ROB-DE
Date de réception préfecture : 22/03/2024